

Demandes d'autorisation selon l'art. 14, al. 1, let. abis-quater LPTh : retour d'expérience

Martina Gerber

Collaboratrice scientifique, Regulatory Operations & Development

#### **Procédure**

Art. 14, al. 1, let. abis LPTh

➤ Autorisation depuis 10 ans du principe actif dans l'UE/AELE

Art. 14, al. 1, let. a<sup>ter</sup> LPTh

➤ Usage médical depuis 30 ans, 15 ans dans l'UE/AELE

Art. 14, al. 1, let. aquater LPTh

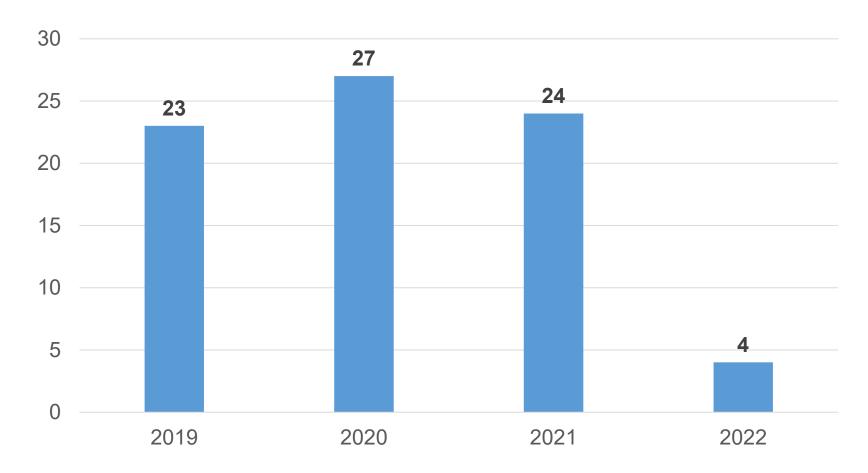
➤ Autorisation cantonale depuis 15 ans en Suisse



$$73 + 2 + 3 = 78$$

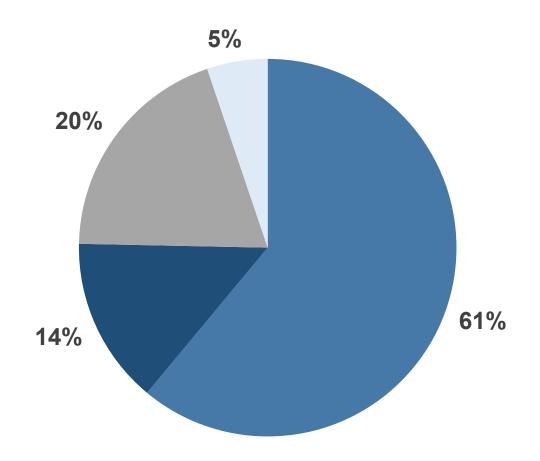
a<sup>bis</sup> a<sup>ter</sup> a<sup>quater</sup>

# **Demandes reçues**





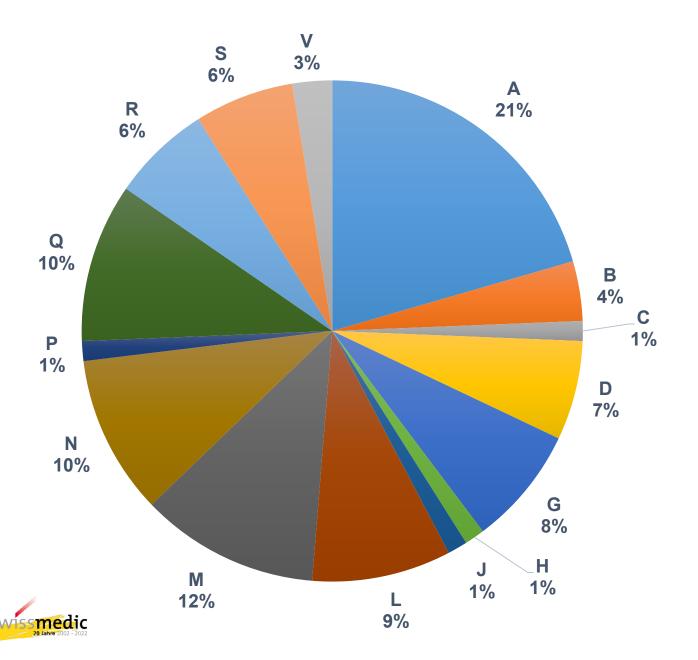
## Types de demandes



- Nouvelle autorisation de médicament contenant un principe actif connu avec innovation
- Nouvelle autorisation de médicament contenant un principe actif connu sans innovation
- Nouvelle autorisation de médicament contenant un nouveau principe actif
- Nouvelle autorisation de phytomédicament/médicament complémentaire



### Demandes en fonction du code ATC



Α	Système digestif et métabolisme
В	Sang et organes hématopoïétiques
С	Système cardio-vasculaire
D	Dermatologie
G	Système génito-urinaire et hormones sexuelles
I	Hormones (à l'exclusion des hormones sexuelles)
J	Anti-infectieux à usage systémique
П	Antinéoplasiques et agents immunomodulants
М	Système musculo-squelettique
Ν	Système nerveux
Ъ	Antiparasitaires
Q	Médicaments à usage vétérinaire
R	Système respiratoire
S	Organes sensoriels
٧	Divers

## **Enseignements**

- Documentation selon l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques
- L'information sur le médicament correspond à celle du médicament de comparaison
- Le module 3 sur la qualité est toujours exhaustif
- Les critères temporels d'autorisation sont valables pour toutes les indications
- Indications d'un seul médicament de comparaison
- Swissmedic accepte les dépôts fondés sur des rapports d'études ou des dossiers de l'UE



#### Conclusion

- Des lacunes sur le marché sont comblées
- Malgré la procédure simplifiée
  - de nombreuses objections formelles
  - une charge de travail liée à l'examen élevée pour Swissmedic
  - des LoQ très longues / de longs délais de réponse de la part de l'entreprise
  - → Guide complémentaire Autorisation selon l'art. 14, al. 1, let. abis-quater LPTh HMV4 de Swissmedic
  - → Questions et réponses de Swissmedic concernant l'art. 14, al. 1, let. abis-quater LPTh
  - → Faire usage du Scientific Advice Meeting / Presubmission Meeting
- Diminution des demandes reçues → Retours d'information souhaités

